



Réf. Farde e-Assemblées : 2369066

N° OJ : 24

Projet d'Arrêté - Conseil du 09/11/2020

**Objet :** Tutelle spéciale sur le CPAS (art.112 bis).

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale;

Vu l'article 112bis de la loi du 8 juillet 1976 organique des CPAS;

Vu la délibération n° 49 du Conseil de l'Action Sociale du 07/10/2020 adoptant la modification budgétaire pour l'exercice 2020;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

Arrête :

Article 1er.- La délibération prérappelée du Conseil de l'Action Sociale du 07/10/2020 est approuvée.

Article 2.- Un exemplaire du présent arrêté sera transmis au Conseil de l'Action sociale.

Annexes :

[Décision CAS du 07/10/2020 \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[Rapport FR au CAS \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)

[COVID.- Enjeux et financement FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)